



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 10 juin 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-011. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca)

#### **Demande 2024-011 : 110, rue Beaupré**

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage détaché, existant depuis au moins 1985, dans la marge avant à 5.07m au lieu de 6m (règlement 722-2023, articles 4.1.8 et 4.2.2) et la construction d'une remise (attenante au garage détaché), dans la marge latérale droite à 0.91m au lieu de 1.5m (règlement 722-2023, article 3.1.2, grille F1-17) et dans la marge avant à 5.07m au lieu de 6m (règlement 722-2023, articles 4.1.8 et 4.2.2).

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 23 mai 2024.

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.  
Directeur général et greffier-trésorier